

- Un nombre illimité de voyages de courte durée.
- Aucune limite d'âge
- Renouvellement automatique à l'échéance annuelle

À PARTIR DE :

110 €
/ an

TARIF ENFANT ET ACCOMPAGNANT

Véritable passeport annuel pour la tranquillité, ce package de garanties permet au voyageur fréquent d'éviter de souscrire une assurance à chaque déplacement.

Rentabilisé dès le second voyage, le contrat se reconduit automatiquement si vous le souhaitez.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

1 AN RENOUELABLE
par tacite reconduction

RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE**

NATURE DU SÉJOUR

COURT SÉJOUR
LOISIRS, BUSINESS

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AUCUNE

GARANTIES



infos

• Aucun questionnaire médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Assuré principal	110 €
Accompagnant : autre	110 €
Accompagnant	Avant 25 ans
Mon fils, ma fille	20 €

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

INDIVIDUELLE ACCIDENT : à partir de 140€ par personne
Modification du montant de la garantie jusqu'à 450.000€
au lieu de 15.000€.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

GARANTIE BAGAGES : à partir de 20 € par personne
Modification du montant de la garantie jusqu'à 3.000€
au lieu de 1.000 €.

PACK NEIGE ET MONTAGNE : 20 € par personne
Frais de secours, recherche et sauvetage, y compris pour le ski
« hors piste ».

GARANTIE ANNULATION : à partir de 50 € par personne
Modification du montant de la garantie jusqu'à 20.000€
au lieu de 10.000€

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE <i>(EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS - REFUS DE CONGÉS, LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par assuré et par an : 10.000 € Maximum par assuré et par évènement : 5.000 € Franchise par dossier : 30 €
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 1.000 € par assuré et 2.000 € par évènement, sans franchise Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Maximum : 500.000 € Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement 100 % des frais réels Franchise par dossier : 30 €
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement 70 % des frais réels Max. 250 € Franchise par dossier : 30 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 4.000 € ou 25.000 € par évènement
 INCIDENT VOYAGE	INTERRUPTION DE SÉJOUR	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par assuré et par an : 10.000 € Maximum par assuré et par évènement : 5.000 €
	RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H	Maximum par Assuré : 150 € - Max/an : 450 €
	RETARD D'AVION DE PLUS DE 6H	Maximum par Assuré : 150 € - Max/an : 450 €
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 15.000 €
	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL AVION	Par assuré : 30.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 15.000 € , franchise 10%
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> Maximum dommages corporels : 4.500.000 € Maximum dommages matériels : 450.000 € Franchise par sinistre 80 €